

PROCES VERBAL

DU CONSEIL DE GESTION

DU 29 JUIN 2015

Etaient présents :

Catherine ARAUJO BONJEAN, Claudine BELOT, Jean-François BRUN, Jean-Louis COMBES, Vianney DEQUIEDT, Marie-Hélène SALAT, Mary-Françoise RENARD, Anne VIALLEFONT.

A titre consultatif :

Florent BRESSON, Sandra DEPLANCHE, Samuel GUERINEAU.

Etaient excusés et représentés:

Martine BOUCHUT (représentée par Claudine BELOT), Bertrand LAPORTE (représenté par Catherine ARAUJO BONJEAN), Patrick PLANE (représenté par Jean-Louis COMBES), Laurence ROQUETANIERE (représentée par Mme RENARD).

Etaient absents :

Marie-Michelle BAYLE, Elodie GAUTHIER, Jérôme GUICHARD, Derya KELES, Didaut KOUASSI, Pierre LESUISSE, Claire MATJASEC, Baptiste SION.

Le Conseil de Gestion débute à 17h05 sous la présidence de Monsieur le Doyen de l'Ecole d'Economie, M. COMBES.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil de Gestion du 13 mars 2015.

Des modifications sont demandées par différents membres du CG :

Point 3, paragraphe 4

Le terme « maximum » a été supprimé.

Point 6, paragraphe concernant l'intervention de M. LESUISSE sur le programme Erasmus

Une phrase a été modifiée comme suit : « Mme VIALLEFONT regrette que beaucoup d'étudiants de Magistère 2^{ème} année s'absentent des TD du 1^{er} semestre sous prétexte de partir en Erasmus au 2^{ème} semestre ».

Compte tenu des modifications ci-dessus, le procès-verbal du conseil de gestion du 13 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

2/ Calendrier Licence et Master pour l'année universitaire 2015/2016

Licence (F. BRESSON)

La Présidence souhaite que deux semaines de vacances soient accordées aux étudiants à Pâques. Le calendrier est donc organisé comme suit :

- Le 1^{er} semestre compte 13 semaines de cours et une semaine de vacances.
- Le 2^{ème} semestre compte 12,5 semaines de cours et 3 semaines de vacances.

Master (S. GUERINEAU)

La structure d'ensemble est maintenue par rapport à l'an dernier. La seule modification concerne la semaine de vacances réintroduite au 1^{er} semestre.

Mme BELOT souligne que le 2^{ème} semestre qui commence avant les vacances de Noël pose problème pour les Relations Internationales (RI) : il ne permet pas aux étudiants Erasmus entrant de venir au second semestre.

Les calendriers de Licence et de Master pour l'année universitaire 2015/2016 sont adoptés à l'unanimité.

3/ Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : Master mention AEDI, Licence, volet pédagogique du Magistère

Master mention AEDI (S. GUERINEAU)

Cf les MCC du master mention AEDI où les modifications sont notées en rouge.

Article 1

A compter de l'an prochain, les étudiants choisiront leurs options et passeront uniquement celles-ci. Auparavant, ils devaient toutes les passer.

Paragraphe 4 : Le terme « rattrapage » est remplacé par le terme « remplacement » à la demande de Mme VIALLEFONT.

Article 2, Paragraphe 2

Mme VIALLEFONT souhaite modifier la dernière phrase comme suit : « Pour toutes les matières non validées en 1^{ère} session *dans des UE non validées* [...] »

Article 4

Tout cours en langue anglaise est évalué dans cette même langue.

Article 5,

Dernière phrase

Mme BELOT demande si les étudiants de Magistère 1^{ère} année sont concernés par la possibilité de décalage de la période de stage pour les étudiants en mobilité sortante. M. BRESSON précise que, selon les MCC Licence, les stages doivent se faire « hors périodes de cours et examens ».

M. COMBES ajoute que pendant la période estivale, en cas d'urgence, et à la demande de l'Université, des adresses email sont mises à disposition des stagiaires en cas d'urgence par l'intermédiaire d'un numéro vert (contacts au sein de l'école : M. COMBES, Mme DEPLANCHE).

La mention « sauf cas de force majeure » permet de valider le stage de manière dérogatoire au cas où l'étudiant rencontre un problème pendant cette période.

En ce qui concerne les régimes spéciaux, un aménagement des cours est prévu pour les sportifs de bon et de haut niveau ainsi que pour les personnes en situation de handicap ou d'hospitalisation prolongée.

[M. DEQUIEDT quitte le Conseil à 17h43.]

Master APD

M. ARAUJO, responsable du Master APD, a volontairement réduit le volume horaire de la maquette afin que celle-ci soit cohérente avec une formation en apprentissage. M. GUERINEAU précise qu'il s'agit d'une première étape. Mme SALAT attire l'attention des membres du Conseil sur le fait qu'un étudiant en alternance a un contrat de travail et que le nombre d'heures effectuées doit être fixe et ne doit pas dépasser 35 heures. M. COMBES ajoute qu'il serait intéressant que Mme SALAT donne son avis sur la future offre de formation étant donné que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) évalue les différentes offres de formation en alternance.

Master ED

Afin de faciliter l'intervention d'anciens étudiants aujourd'hui salariés au FMI, M. GUERINEAU propose de déplacer 10 heures de « Politique économique » du 1^{er} au 2^{ème} semestre.

Master DD

Le cours « Pauvreté et environnement » (UE2) passe de 13 heures à 16 heures. Une partie de ce cours est mutualisée avec le cours « Poverty and development » du Master Development economics (10 heures seront dispensées en français et le reste en anglais).

Mme VIALLEFONT demande à ce que l'orthographe de la matière « Statistiques » soit corrigée : il s'agit de « la statistique ».

M. BRUN relève une erreur dans la maquette du Master FP : le volume horaire du cours « Macroeconomics » est de 16 heures et non 15. Aussi, les crédits ECTS sont de 8 pour l'UE1 et non de 9, soit un total de 30 crédits ECTS pour le semestre 3.

Les MCC du Master mention AEDI sont adoptées à l'unanimité.

Licence (F. BRESSON)

Les MCC de la Licence DEG ont beaucoup évolué :

- Assiduité (Article 2.2) : fin de la distinction entre « absence justifiée » et « absence non justifiée ». L'étudiant est déclaré « défaillant » au bout de la 4^{ème} absence (par matière) au lieu de deux aujourd'hui.
- Ajout d'un paragraphe sur l'incivilité (Article 2.3). M. BRUN s'interroge sur l'utilité de préciser « [...] ou l'arrêt de la séance. » (paragraphe 1). M. BRESSON indique que ces MCC ont déjà été votées à l'EUM.
- Régime Spécial d'Examen (RSE) (Article 2.4) : il s'agit de préciser les cas relevant du RSE. Il a été envisagé de refuser ce régime aux étudiants boursiers qui travaillent en dehors de leurs études mais cette option n'a pas été retenue.

Les demandes doivent être adressées au plus tard quinze jours avant la date de début des TD (une semaine initialement).

- Epreuve de remplacement (Article 4) : il n'existe qu'un contrôle continu de remplacement par épreuve de contrôle continu. Si l'étudiant est absent, il est déclaré défaillant.
- Stages dans la mention Gestion (Article 3.2) : l'EUM met fin au stage obligatoire pour incapacité à encadrer tous les stagiaires, sachant que le nombre de stagiaires par encadrant est limité à seize.
- Evaluation (Article 4) : Le principe de l'épreuve unique est conservé mais avec un système plus juste qui évite les calculs et les impasses de la part des étudiants. Ils devront dorénavant composer sur tous les sujets de majeures proposés. Ce système sera également plus équitable pour les enseignants en termes de charge de corrections. En 2017, le système va évoluer et les étudiants devront repasser uniquement les épreuves ratées.

Enfin, les résultats obtenus en contrôle continu doivent être communiqués régulièrement aux étudiants.

- La mention (Article 8) est délivrée sur la base de la moyenne des semestres 5 et 6.
- Les UE ont été dotées de noms pour permettre l'établissement du supplément au diplôme. Pour l'instant, celui-ci n'est pas encore disponible faute de logiciel adapté.

Mme BELOT suggère l'utilisation de la plateforme Europass.

- Introduction de la mineure « Arbitrage » : il s'agit d'une dispense de cours à hauteur de 10 crédits ECTS par an pour les étudiants qui exercent une fonction d'arbitrage (rugby ou football uniquement).
- Mathématiques : le volume horaire passe de 15 à 18 heures au semestre 2.
- Projet Personnel et Professionnel (PPP) passe de 15 à 16 heures au semestre 3 et de 15 à 14 heures au semestre 4.
- Mme DIENE est remplacée par Mme BOUTIN en tant que *responsable de la L3*.

- Pour les étudiants en Magistère 1^{ère} année, un stage est nécessaire pour valider la Licence (un crédit ECTS). Une dispense de stage est également possible à la discrétion du responsable de formation.

Mme RENARD interroge M. BRESSON concernant les statistiques des étudiants qui choisissent des mineures complémentaires. M. BRESSON répond que ces derniers réussissent mieux.

Autre statistiques : en L1 « classique », sur 94 étudiants, 33 ont validé leur année dont 9 ont obtenu une mention. Aussi, 75 étudiants ont choisi la mineure Economie, 18 la mineure Sciences sociales et 36 la mineure Droit.

Mme VIALLEFONT souligne un problème d'emploi du temps entre les majeures et les mineures.

Les MCC de la Licence sont adoptées à l'unanimité.

[Mme SALAT quitte le Conseil à 18h42.]

Volet pédagogique du DU Magistère (cf annexe)

Des changements se sont révélés nécessaires en cours d'année pour qu'ils soient applicables dès la rentrée 2015. Ils sont notés en rouge sur le document en annexe.

Paragraphe IV

La seconde phrase a été modifiée comme suit : « La majorité des étudiants intègrent la 3^{ème} année après validation complète de la 2^{ème} année avec une moyenne générale sur l'année au moins égale à 11. ».

Paragraphe V

Pour valider le DU Magistère, un étudiant doit remplir les 4 conditions suivantes :

- Obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20
- Obtenir une moyenne à l'UE 2 égale ou supérieure à 09/20
- Valider l'UE1, équivalente au diplôme national
- Obtenir le TOEIC avec un score égal ou supérieur à 600 ou le TOEFL avec un score égal ou supérieur à 500.

Le cours intitulé « Histoire de la décolonisation » (Magistère 1^{ère} année) n'a pas pu avoir lieu cette année faute d'enseignant. Un intitulé plus global permettant d'intégrer des sciences humaines ayant trait au développement a donc été choisi : « Société et développement ».

Le volet pédagogique du Magistère est adopté à l'unanimité.

[Mme ARAUJO BONJEAN quitte le Conseil à 19h.]

4/ Catalogue des UE libres pour l'Ecole d'Economie

Il existe une seule UE libre à l'EE intitulée « Anglais de conversation ». Elle a pour objectif d'améliorer la pratique orale des étudiants en langue anglaise.

M. Jean-Pierre PLA a été nommé responsable de cette UE. Quant à l'intervenant, il s'agit d'un lecteur originaire de Galway (Irlande), M. David KEHOE.

La liste des IE est approuvée à l'unanimité.

5/ Tarification de la formation continue (FC) et des diplômes d'université (DU)

Formation continue (FC)

Il n'y a pas d'évolution notable, à l'exception du Master 2 "Development economics" ouvert à compter de la rentrée 2015. Le volume horaire est moins important que les autres masters et le tarif est de 4 500€ pour l'année.

Diplômes d'université (DU)

Le tarif du DUPEG passe à 4 000€ (augmentation de 100€).

Pas d'évolution tarifaire pour le Magistère (700€).

Il faut noter que le Master GPE n'est pas soumis au vote du Conseil puisque les effectifs pour 2015/2016 ne sont pas connus à ce jour. Le tarif sera donc soumis au vote lors du prochain Conseil.

Les tarifs de la FC et des DU 2015/2016 sont adoptés à l'unanimité.

6/ Master « International economics and finance »

Il s'agit d'un projet de master commun à l'EE et à l'EUM qui répond à leur souhait de se développer à l'international. Celui-ci ouvrira à la rentrée 2016.

L'EE proposera l'option « développement durable » et l'EUM proposera quant à elle deux options : « finance » et « audit ».

L'intégralité des cours organisés par l'EE seront mutualisés.

Il s'agit d'un Master international, un Master d'excellence, dont le tarif est très compétitif comparé à ses concurrents anglo-saxons.

Pour l'instant, aucune simulation d'emploi du temps n'a été effectuée et aucun responsable n'a encore été désigné. De même, les responsables du projet recherchent un économiste pour effectuer 12h de cours en « taux de change ».

Le principe d'ouverture du Master « International economics and finance » en septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

7/ Informations / Questions diverses

Mme VIALLEFONT souhaite informer les membres du Conseil que la soirée des anciens étudiants de la licence parcours « langues vivantes » sera organisée le 02.10.2015 à partir de 17h30. Elle souhaiterait que cette soirée soit organisée chaque année.

La séance est levée à 19h10.

Monsieur le Doyen de l'Ecole d'Economie,
Jean-Louis COMBES

